

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010**

Le vendredi 19 novembre 2010, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Monsieur le maire se sont réunis à la salle des Platanes.

Désignation du secrétaire de séance : Madame Agnès CHINA

Présents : MM. VALLENT – PRAS – FOUGERE – AVALLET – JAMAIS – KALTENMARK – OVISTE – GUILLE – HADROT – GAY – GAGO – FOURNIER – MARET-LEGIARDI – CHINA – COTTALORDA – SAINTAGNE – BELLINA - DUPONT

Absent :

Madame SONTHONNAX

ORDRE DU JOUR :

Approbation du Conseil du 08 Septembre 2010.

I – URBANISME

* Compte-rendu réunion du 16 novembre 2010

Certificat d'urbanisme

Cf. en mairie

Déclaration préalable

Cf. en mairie

Permis de construire

Cf. en mairie

Révision simplifiée du POS

Une première réunion a eu lieu avec le cabinet d'urbanisme. Bon avancement du projet.

Plan de Sauvegarde Communal

Il faut rapidement élaborer un document sur la procédure d'accueil et d'hébergement de la population en cas de risques majeurs (inondations).

* Compte rendu des réunions

Environnement

Le problème de l'ambrosie est toujours aussi important malgré une légère diminution cette année. Les agriculteurs ont dans l'ensemble bien respecté les consignes. La CAPV a signé un contrat avec un bureau d'études (pour 3 ans) sur l'évolution de l'ambrosie.

Ce bureau d'études s'est intéressé à 3 communes de la CAPV (calcul de l'ambrosie au m²). Essais divers de destruction de la plante (désherbants, jachères fleuries, brûlage). Etude intéressante mais problème de subventions stoppées cette année et donc remise en cause de l'avenir de l'étude. A suivre.

Tri des déchets

Mauvaise gestion du tri des déchets par les particuliers surtout pour le tri du verre qui est à améliorer.

Compétences CAPV

La CAPV souhaite prendre 2 compétences supplémentaires à sa charge :

- organisation et gestion du Festival de Jazz
- gestion des rivières et eaux de ruissellement sur les versants bassins.

Jusqu'à aujourd'hui, 15 communes faisaient partie d'un syndicat hydraulique pour la gestion de cette compétence. Seyssuel n'y adhérerait pas et gèrerait ce problème en concertation avec Chasse sur Rhône (essentiellement pour le Gorneton).

La CAPV a décidé de prendre cette compétence à sa charge ce qui implique pour la commune de Seyssuel l'obligation d'adhérer à cette nouvelle compétence. Cela représenterait 1.50 € par habitant (fonctionnement) et 0.30 € par habitant (investissement) pour un coût total d'environ 3 500 € par an.

Pour l'année 2011, d'importants travaux sont à réaliser sur la commune de Seyssuel (bassin de rétention / dégradation par eaux de ruissellement sur Chuzelles).

Le budget réservé aux travaux : 3.5 millions € pour les 18 communes.

Début de la gestion des nouvelles compétences prévu au 1^{er} trimestre 2011.

Actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois a été créée au 1^{er} janvier 2002.

Lors du conseil communautaire du 30 septembre 2010, la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois a délibéré favorablement pour procéder à une modification de ses statuts.

Monsieur le Maire indique que l'actualisation des statuts de la CAPV vise à :

- disposer d'une rédaction consolidée des statuts qui ont fait l'objet de modifications successives liées aux transferts de compétences,
- mettre en conformité les statuts avec les projets et les actions de la CAPV,
- élargir les compétences de la communauté d'agglomération.

La principale nouveauté des statuts réside dans le transfert de deux nouvelles compétences facultatives à la CAPV :

- la gestion des rivières et des eaux de ruissellement sur les bassins versants
- l'organisation et la gestion du festival « Jazz à Vienne » et la mise en œuvre de toute action ou opération permettant son développement dans le cadre du rayonnement touristique et du développement économique et culturel de l'agglomération.

Les autres modifications des statuts sont secondaires et doivent permettre la mise en œuvre des actions prévues par le projet d'agglomération de la CAPV.

En cas d'accord de la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres, les nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois se substitueront de manière intégrale à l'arrêté inter préfectoral n°2001-11078 du 19 décembre 2001.

Le conseil municipal,

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

Vu l'arrêté inter préfectoral n°2001-11078 portant extension de périmètre et transformation du District Urbain de l'Agglomération viennoise en Communauté d'Agglomération du Pays Viennois,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-17,

Vu la délibération du 30 septembre 2010 par laquelle le conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois approuve les modifications apportées aux statuts de la CAPV,

délibère :

Article 1 :

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois telle qu'indiquée dans le document ci-joint.

Article 2 :

La modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois fera l'objet d'un arrêté inter préfectoral après avis des conseils municipaux des communes membres.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 :

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

| | | |
|------------|-----|--|
| POUR | 18 | |
| ABSTENTION | 0 | |
| CONTRE | 0 | |
| UNANIMITE | OUI | |

Vidéoprotection

Suite à une recrudescence d'incivilités, d'agressions envers les chauffeurs de bus, de dégradations diverses (vitres cassées, fauteuils arrachés), la CAPV propose la mise en place de système de vidéoprotection dans les 23 bus de la CAPV. Coût: 90 000 €.

Communauté de commune du Pays Roussillonnais et CAPV

Bonne évolution du projet de rapprochement de ces 2 communautés de commune.

Commission administration générale

Projet de mutualiser un certain nombre de service à la CAPV (avocats, archivistes, comptables).

Budget

Prévision de rentrée d'argent identique qu'en 2010 mais diminution des investissements en 2011 (moins 4 millions d'euros).

Commission finances lundi 22 novembre 2010

Intercommunalité

Distribution du classeur "Guide de l' élu du pays Viennois" à chaque élu. De nouvelles fiches viendront compléter régulièrement ce guide.

III - ASSOCIATIONS

Subvention Caravan'Jazz 2010

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux la dernière manifestation de Caravan'Jazz qui a eu lieu le mardi 6 juillet dernier à Serpaize.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 170 €uros à l'association MJC de Serpaize.

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

Le Conseil accepte la proposition citée ci-dessus,

| | | |
|------------|-----|--|
| POUR | 18 | |
| ABSTENTION | 0 | |
| CONTRE | 0 | |
| UNANIMITE | oui | |

Autorise Monsieur le Maire à effectuer un mandat de 170 €uros à l'Association MJC, pour participation 2010 au Caravan'Jazz.

Cette somme sera mandatée sur le C/6574 au budget 2010.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ampliation sera transmise à :

- ⇒ Monsieur le Sous – Préfet de Vienne
- ⇒ Monsieur le Trésorier de Vienne
- ⇒ Monsieur le Président de la MJC - Serpaize

Subvention Association ADMR

Pour faire face au fort développement de l'activité de l'Association ADMR, Monsieur le Maire propose que la subvention 2010, soit calculée de la façon suivante :

$$\hookrightarrow 2011 \text{ habitants} \times 1.50 \text{ €} = 3016.50 \text{ €}$$

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

| | | |
|------------|-----|--|
| POUR | 18 | |
| ABSTENTION | 0 | |
| CONTRE | 0 | |
| UNANIMITE | oui | |

Le Conseil Municipal,

- \hookrightarrow accorde la subvention à hauteur de 3016.50 € à l'Association ADMR qui sera imputée sur le compte 6574 du budget primitif 2010.
- \hookrightarrow charge Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives s'appropriant à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

*** C.A. Ecole de Musique**

Bilan 2009-2010 :

Bilan mitigé des manifestations (fête de la musique : pluie)

Bilan financier négatif : 707 €

80 élèves dont 48 domicilié à Seyssuel

Pour l'année 2010-2011, l'association compte 90 élèves et 10 professeurs.

Présidente démissionnaire

Une nouvelle présidente : Stéphanie CEAGLIO

Un constat : peu de participations des parents à la vie de l'association.

Concert de Noël : date affichée à l'école

*** Festival de l'Humour 30 ans MJC**

Vendredi 25 Mars : 2 spectacles prévus avec un buffet dinatoire entre les deux.

22 € par personne. 150 places. Penser à réserver rapidement dès la vente des tickets.

1 petit et 1 grand chapiteau seront installés sur le parking de la salle des fêtes (location : 200 €).

La mairie doit fournir 60 barrières. Coût de la manifestation : 9 574.40 €.

*** Préparation de la fête des lampions le 10 décembre**

Réunion le mardi 23 novembre 2010.

IV - FINANCES

Tarif portage de repas à domicile

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les encaissements des factures concernant le Portage des Repas à domicile sont enregistrés dans le Budget du C.C.A.S., mais que les fournitures sont achetées sur le Budget principal de la commune.

Afin de faciliter la gestion du Restaurant Scolaire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que les titres de recettes soient effectués sur le budget principal de la Commune à partir du 1^{er} Janvier 2011 au prix de :

↳ 5.50 € le repas

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

| | | |
|------------|-----|--|
| POUR | 18 | |
| ABSTENTION | 0 | |
| CONTRE | 0 | |
| UNANIMITE | OUI | |

Le Conseil Municipal accepte la proposition citée ci – dessus et fixe le montant du repas à

↳ 5.50 € à partir du 1^{er} Janvier 2011

La présente délibération peut fait l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Augmentation tarif – 2009 Garderie scolaire – études

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 25 Juin 2009 concernant les tarifs de la garderie scolaire et des études.

Monsieur le Maire propose une augmentation de tarif soit de :

| | 2009 | +0.02 cts | +0.03 cts | +0.05 cts |
|-------------------------|------|-----------|-----------|-----------|
| GARDERIE | | | | |
| Matin (Seyssuellois) | 1.18 | 1.20 | 1.21 | 1.23 |
| Matin (Extérieur) | 1.56 | 1.58 | 1.59 | 1.61 |
| Midi | 0.87 | 0.89 | 0.90 | 0.92 |
| Soir (Seyssuellois) | 1.56 | 1.58 | 1.59 | 1.61 |
| Soir (Extérieur) | 1.87 | 1.89 | 1.90 | 1.92 |
| ETUDES | | | | |
| Soir (Seyssuellois) | 1.87 | 1.89 | 1.90 | 1.92 |
| Soir (Extérieur) | 2.24 | 2.26 | 2.27 | 2.29 |
| Cours (Seyssuellois) | 0.87 | 0.89 | 0.90 | 0.92 |
| Cour (Extérieur) | 1.03 | 1.05 | 1.06 | 1.08 |
| | | +1.69 % | +2.5% | +4.23% |

Après avoir entendu le Maire,

| | | |
|------------|-----|--|
| POUR | 18 | |
| ABSTENTION | 0 | |
| CONTRE | 0 | |
| UNANIMITE | OUI | |

Le Conseil Municipal accepte d'augmenter les tarifs d'étude et de Garderie :

- **+ 0.02 cts qui seront applicables au 1^{er} Janvier 2011.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ampliation de la présente délibération sera adressées à :

- Monsieur le Sous – Préfet de Vienne
- Trésorerie de Vienne

Décision modificative n°4/2010

| DESIGNATION FONCTIONNEMENT | DEPENSES | | RECETTES | |
|--|--------------------------|----------------------------|--------------------------|----------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| D 60618 : Autres fournitures non stockable | | 700.00 | | |
| D 60621 : Combustibles | | 1 000.00 | | |
| D 60622 : Carburants | | 500.00 | | |
| D 60623 : Alimentation | | 15 000.00 | | |
| D 60628 : Autres fournitures non stockées | | 1 436.00 | | |
| D 60633 : F. de voirie | | 5 500.00 | | |
| D 61551 : Entretien matériel roulant | | 42.00 | | |
| D 6288 : Autres services extérieurs | 24 200.00 | | | |
| TOTAL D 011 : Charges à caractère général | 24 200.00 | 24 178.00 | | |
| D 6218 : Autre personnel extérieur | | 1 245.00 | | |
| D 6331 : Versement de transport | | 100.00 | | |
| D 6332 : Cotisations au FNAL | | 30.00 | | |
| D 6451 : Cotisations à l'URSSAF | | 3 700.00 | | |
| D 6456 : Cotisations FNC suppl. fam. | | 500.00 | | |
| TOTAL D 012 : Charge de personnel | | 5 575.00 | | |
| D 6531 : Indemnités élus | | 500.00 | | |
| TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante | | 500.00 | | |
| R 752 : Revenus des immeubles | | | | 500.00 |
| R 758 : Prod. Divers de gest° courante | | | | 700.00 |
| TOTAL R 75 : Autres produits gestion courante | | | | 1 200.00 |
| R 773 : Mandats annulés | | | | 1 172.00 |
| R 7788 : Produits exceptionnels divers | | | | 3 681.00 |
| TOTAL R 77 : Produits exceptionnels | | | | 4 853.00 |
| TOTAL | 24 200.00 | 30 253.00 | | 6 053.00 |
| Total Général | | 6 053.00 | | 6 053.00 |

Décision modificative n°5/2010

| DESIGNATION | DEPENSES | | RECETTES | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| D 1641 : Emprunts en euros | | 1 332.00 € | | |
| TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts | | 1 332.00 € | | |
| D 21561 : Matériel Roulant (Voiture) | | 12 000.00 € | | |
| D 21571 : Matériel roulant (tracteur) | | 70 370.00 € | | |
| D 2184 : Mobilier | | 400.00 € | | |
| D 2188 : Autres immo corporelles | 400.00 € | | | |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | 400.00 € | 82 770.00 € | | |
| D 2315 : Immos en cours – inst.techn | 1 332.00 € | | | |
| D 2318 : Autres immos corp. En cours | 12 000.00 € | | | |
| TOTAL D 23 : Immobilisations en cours | 13 332.0€ | | | |
| R 024 : Produits des cessions | | | | 28 088.00 € |
| TOTAL R 041 : Opération patrimoniales | | | | 28 088.00 € |
| R 16878 : Autres dettes – autres organ. | | | | 42 282.00 € |
| TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées | | | | 42 282.00 € |
| TOTAL | 13 732.0€ | 84 102.00 € | | 70 370.00 € |
| Total Général | | 70 370.00 € | | 70 370.00 € |

OUVERTURE DE CREDIT INVESTISSEMENT POUR L'ANNEE 2011

Le Maire rappelle qu'un certain nombre d'investissements devront être réglés avant le vote du budget primitif 2010 (suite à l'article L 1612 – 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ...Le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, (dépenses totales, déduction faite de celles imputées aux chapitres 16 et 18)... » :

- **868 927.00 €**

Le Maire demande l'autorisation d'affecter les crédits à la section d'investissement dépenses dans la limite des 25 % des chapitres, soit :

⇒ **217 231.00 €**

De la façon suivante :

| N° COMPTE | AFFECTATION DES CREDITS | LIMITE DE L'AUTORISATION DE DEPENSE |
|-----------|------------------------------------|-------------------------------------|
| 202 | Frais documents d'urbanisme | 3 130.00 |
| 2031 | Frais d'études | 4 250.00 |
| 2111 | Terrains nus | 1 204.00 |
| 2113 | Terrains aménagés sauf voirie | 125.00 |
| 2121 | Plantations d'arbres | 437.00 |
| 2128 | Agencements et aménagements | 159.00 |
| 21578 | Autre matériel et outillage | 633.00 |
| 2183 | Matériel de bureau et informatique | 175.00 |
| 2184 | Mobilier | 825.00 |
| 2188 | Autres immo corporelles | 2 205.00 |
| 2313 | Immos en cours - construction | 190 374.00 |
| 2315 | Immos en cours inst. Techn. | 1 000.00 |
| 2318 | Autres immos corp en cours | 12 714.00 |
| | TOTAL | 217 231.00 |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à engager des dépenses, à hauteur du quart des crédits d'investissements de l'année 2010, avant le vote du budget Primitif 2011, sachant que chaque dépense liquidée et mandatée donnera lieu à une ouverture de crédits rétroactive lors du vote dudit budget.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Sous – Préfet de Vienne, conformément à la Loi du 2 Mars 1982.

*** Travaux Mairie**

200 000 € dépensés actuellement

13 000 € de subventions déjà versés

*** CR Réunion Centre 1 000 loisirs**

Mairie de Luzinay : Maître d'ouvrage

Problème de dépassement du budget prévisionnel. Révision des prix.

Nouvel appel d'offre pour deux lots infructueux.

Coût pour la commune de Seyssuel : 8 260 € par an pendant 20 ans.

Les travaux débutent cette semaine.

Fin prévue été 2011.

Délibération concernant les finances mardi 23 novembre.

V – ENVIRONNEMENT

VI – VOIRIE/ASSAINISSEMENT

Curage des fossés réalisés.

Augmentation du budget 2011 CAPV, budget de 2 M à 2,2 M.

VII - BATIMENTS

Avenant N° 1 – Réaménagement de la Mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que la Commission Appel d'offres s'est réunie le 08 Novembre 2010 concernant le lot N°7 – Plafonds – Doublages – Peinture qui a été attribué à l'entreprise DIC pour un montant H.T. de 61 436.80 €.

Le bilan des plus et moins value concernant ce lot est adressé à la commission pour l'amélioration du son acoustique et revêtement muraux, de même doublage des murs pour la salle des archives.

Le montant des travaux est estimé : 6 485.51 €.H.T.

Le Montant du marché doit donc être réévalué et fait l'objet du présent avenant n°1 pour un montant de 6 485.51 €.H.T. portant ainsi le marché de 469 732.28 €.H.T. à 476 217.79 €.H.T.

L'incident financière sur le lot n° 7 est la suivante :

| | |
|--------------------------------|--------------|
| Montant du lot N°7 Initial | 61 432 .80 € |
| Présent Avenant n°1 | 6 485.51 € |
| Montant total en HT du lot N°7 | 67 918.31 € |

Taux de dépassement : 10.56 %

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer toutes les pièces s'appropriant à l'avenant n°1.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Travaux en cours

Mairie : 1^{ère} tranche terminée. Déménagement bien organisé.

Démolition 2^{ème} tranche.

Fin des travaux 31 mars 2011.

Mur du tennis

Travaux terminés. Il reste le grillage à poser.

VIII - ECOLES

***Compte rendu Ecole Maternelle : 09 Novembre 2010**

Rappel : si des personnes extérieures doivent entrer dans l'école pendant le temps scolaire, elles sont priées d'en informer et de se présenter à la Directrice.

Le problème de chauffage est résolu.

Remerciement pour tous les travaux effectués durant l'été.

Possibilité d'achats de tricycles par le Sou des Ecoles : envisager de créer un appentis pour les stocker.

Projet d'école commun avec l'école élémentaire : projet axé sur le français en particulier sur l'expression écrite avec ouverture à la culture.

Intervention de l'association "LIRE ET FAIRE LIRE". Animation autour de la lecture.

Thème de l'année : "Ouverture sur les pays du Monde"

Projet : Peinture murale/Jardinage, Dessins d'enfants à mettre dans les colis de Noël des anciens.

Spectacle de Noël : séance cinéma "L'Apprenti du Père Noël".

20 tapis de jeu sont à changer. Coût : 208 €.

Les enseignantes sont très satisfaites de la propreté du bac à sable (nettoyé au karcher cet été) et demandent s'il est possible de renouveler le nettoyage dans l'année.

* **Compte rendu Conseil Ecole Élémentaire : 04 novembre 2010**

Organisation pédagogique :

5 classes : 134 élèves

27 CM2

24 CM1, CM2

30 CE2

28 CE1

25 CP

Projet d'école axé sur le français/ écrit/ lecture.

Projet d'éducation physique : gymnastique

Projet d'éducation musicale : instruments à cordes de pays étrangers.

Sorties scolaires : très compliquées à organiser

CM1 - CM2 : Opéra en février. Participation au Festival Sang d'Encre 20 – 21 Novembre

* **Travaux** : remerciement de l'équipe enseignante

* **Ménage** : satisfaction du travail réalisé par la nouvelle entreprise. A suivre.

Les parents soulèvent le problème des sorties d'écoles 11h30 et 16h30.

Achat de balles de tennis.

IX - PERSONNEL

Prime de fin d'année

Le Maire rappelle à l'Assemblée sa délibération du 04 Décembre 2009 fixant le montant des primes de fin d'année.

Le Maire propose d'augmenter la prime au prorata des heures effectuées pour les temps partiels soit :

| | | |
|-------------|-------------|---------------|
| 2009 | +2 % | +2.5 % |
| 410 € | 418 € | 420 € |

APRES délibération,

Le Conseil Municipal vote une augmentation de **2.5 % soit : 420 €**

| | | |
|------------|-----|--|
| POUR | 18 | |
| ABSTENTION | 0 | |
| CONTRE | 0 | |
| UNANIMITE | OUI | |

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de cette dépense.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

AMPLIATION de la présente délibération sera transmise à :

⇒ Monsieur le Sous – Préfet de Vienne

⇒ Monsieur le Trésorier de Vienne

X - DIVERS

***Document unique**

La législation du travail impose de lister tous les produits et outillages dangereux utilisés par les employés municipaux

*** Date anniversaire 2011**

- Pétanque : 10 ans
- Salons des Vins : 20 ans
- La Chorale : 30 ans
- Festival de l'humour : 30 ans

***Ciné - Eté**

Pas de possibilité à Seyssuel. Problème de solution de repli si temps pluvieux, pas de salle des fêtes suffisamment grande.

*** Formation – Action**

Solange OVISTE participe à une formation intéressante sur "Bien vieillir et Vieillir ensemble" Seyssuel : population vieillissante.

* **CIFODEL** : Fascicules à disposition des élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

G. VALLENT